



## La mairie de Paris souhaite lancer le label sans tabac

Rubrique : actualités - Date : lundi 4 octobre 2004

---

### **L'AFP, 20 Minutes et la Tribune reviennent sur le label sans tabac que la Ville de Paris s'apprête à proposer aux cafés, hôtels et restaurants**

L'AFP rapporte que l'adjoint au maire, chargé de la santé, travaille actuellement à l'élaboration d'une charte et d'un label antitabac qu'il devrait présenter le 26 octobre. Le vice président du syndicat national des hôteliers, restaurateurs, cafetiers et traiteurs (Synhorcat) indique « nous sommes partenaires avec la Ville de Paris » mais le choix des établissements de devenir entièrement non fumeurs « se fera uniquement sur le volontariat ce qui sera très constructif » et il explique « nous partons du principe que c'est dans l'air du temps de voir de plus en plus d'endroits non fumeurs (&) Les établissements qui auront accepté la charte auront un logo d'identification comme établissement non fumeur et seront référencés par le biais de guides ». D'après l'agence, le Synhorcat représente 85 à 90% de la profession à Paris et en Ile de France, « soit 5000 établissements » selon le vice président du syndicat.

20 Minutes qui fait état de ce label, rapporte le témoignage d'un gérant de salon de thé « Notre salon de thé est 100% non fumeur depuis trois ans. Cela s'est fait sans heurts car nous avons informé notre clientèle des mois à l'avance. Petit à petit on leur disait d'en profiter car c'était certainement leur dernière cigarette chez nous ». Le journal qui souligne que l'inquiétude principale des commerçants est de voir baisser la fréquentation de leurs établissements, relève qu'à contrario les défenseurs de la loi Evin « brandissent » un sondage qui montre que 61% des personnes n'ayant pas fréquenté les bars depuis six mois s'y rendraient si la loi était appliquée. Le gérant du salon de thé confirme « Nous n'avons pas perdu de clientèle, au contraire. Nos clients étaient prêts à l'accepter, il y a un vrai engouement pour les lieux antitabac » avec ce bémol toutefois « nous n'aurions cependant pas pu l'imposer dès l'ouverture, cela aurait limité le potentiel de clientèle ».